

En pratique

En cas de don de tissus, l'équipe de don de matériel corporel humain des Cliniques universitaires Saint-Luc procède au prélèvement, dans les 24 heures qui suivent le décès. Bien entendu, les tissus sont prélevés avec soin et dans le plus grand respect du donneur.

Nous contacter ?

Le personnel infirmier est à votre disposition.

Équipe de coordination du don d'organes :
069/333.361 - 069/333.362



Centre Hospitalier de Wallonie picarde -
CHwapi ASBL

E.R. : Didier DELVAL - Siège social :
9t, avenue Delmée - 7500 Tournai
N° ent. : 0876.107.364

Tél. : 069/333.111
Fax : 069/258.015

www.chwapi.be | [f](#) | [in](#) | [@](#)

Réf. : CHW-FI-99 Version 1 / Septembre 2024

© Crédits photos : AdobeStock
Ne pas jeter sur la voie publique

Le don de tissus humains

Avis aux patients et aux proches



www.chwapi.be



*Consentir au don de tissus humains,
une possibilité, un choix.*

*Un geste profondément humain,
qui redonne espoir et santé.*

Le don de tissus, un geste généreux

Vous vivez une période de tristesse et d'incertitudes. Votre proche a peut-être exprimé sa volonté de donner ses tissus humains. Nous vous invitons à envisager cette possibilité, à considérer ce choix porteur d'espoir afin d'améliorer et de sauver la vie d'autres personnes malades. Discutez-en avec votre entourage.

En consentant au don de tissus, vous posez un geste généreux et altruiste. Il s'agit d'un cadeau qui redonne espoir et santé à des personnes malades ou accidentées.

Par exemple :

- une greffe de peau aidera à sauver la vie des grands brûlés ;
- un don de valves cardiaques permettra au cœur d'un patient malade de fonctionner à nouveau normalement ;
- un don de tissus osseux ou de tendons contribuera à la réalisation de chirurgies reconstructrices ;
- un don de tympan permettra une microchirurgie de l'oreille.

Accepter le don de tissus est une démarche lourde et difficile. L'équipe de coordination du don d'organes et de tissus du CHwapi et celle des soins intensifs sont disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner durant toute la démarche du don.

Les questions que pose le don de tissus

À la différence des organes, les tissus humains peuvent être prélevés jusqu'à plusieurs heures après l'arrêt de la circulation sanguine. Cet acte est réalisé dans le respect des étapes du deuil des proches et de la famille.

Quelques réponses à des questions fréquentes

• **Les circonstances du décès peuvent-elles compromettre le don ?**

Chaque donneur fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Selon les résultats, le don pourra avoir lieu ou non.

• **Quel est l'âge limite pour être donneur de tissus ?**

Le critère d'âge peut varier selon les types de tissus. Il est évalué par le coordinateur de la banque de tissus des Cliniques universitaires Saint-Luc.

• **Quand le processus de don de tissus humains débute-t-il ?**

Dès que la famille a donné son consentement au don, le processus d'évaluation du donneur est amorcé. Le prélèvement doit se faire le plus rapidement possible après le décès, afin d'assurer la qualité des tissus prélevés.

• **Lors d'un don de tissus humains, la famille a-t-elle des frais supplémentaires ?**

Non, le don est gratuit. Tous les prélèvements sont pris en charge par la Banque de prélèvements de matériel corporel humain.